

MÉTIER DU BOIS : AMEUBLEMENT



Prévenir les risques professionnels

Les activités du secteur de l'ameublement exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : douleurs au dos et aux articulations, coupures, blessures, maladies respiratoires, allergies, cancers, chutes... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Les principaux risques professionnels

RISQUES ET/OU CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ	ORIGINES
Douleurs au dos et aux articulations	- Absence de moyens de levage adaptés aux charges à manutentionner (pont roulant, palonnier à ventouses, chariot, convoyeur à rouleaux, etc.). - Zones de réception et de stockage mal organisées ou inaccessibles aux aides à la manutention. - Plans de travail inadaptés à la morphologie des salariés. - Positions inconfortables prolongées (nettoyage, réglage, chargement des lames...).
Coupures, blessures	- Fonctionnement des protecteurs et des dispositifs d'arrêt d'urgence défaillant - Manque de formation à l'utilisation et à l'entretien des machines et des outils (affûtage des lames). - Projection ou basculement de pièces de bois. - Absence de protections individuelles (gants anti-coupures, chaussures de sécurité).
Maladies respiratoires, allergies, cancers	- Absence de démarche de substitution des produits dangereux (colles, vernis, peinture) par des produits qui le sont moins. - Captage des poussières de bois ou des polluants absent ou insuffisant. - Formation insuffisante des salariés (lecture des étiquettes, modes opératoires). - Absence de protections individuelles (masques).
Chutes	- Allées de circulation encombrées. - Sols endommagés, présence de marches ou de dénivelés. - Utilisation d'équipements non sécurisés pour les travaux en hauteur.